

L'ASSOCIATION SALMO TIERRA - SALVA TIERRA

DONT NOUS RAPPELONS ICI LES OBJECTIFS :

- *Restaurer la totale libre circulation des poissons migrateurs et obtenir la fin de la pêche aux filets dérivants dans le bassin versant de l'Adour et sur l'ensemble des bassins versants de la façade atlantique,*
- *Protéger, restaurer et reconquérir l'environnement très dégradé du bassin versant de l'Adour et ce pour une qualité de l'eau et une vie aquatique optimale.*

Déclarée au journal officiel le 17/10/15 n° 0042 annonce n° 01190 RNA : W642002039

S'OPPOSE AU PROJET DE L'ENTREPRISE DANIEL D'OUVRIER UN SITE D'EXTRACTION A CIEL OUVERT DE GRAVES ALLUVIONNAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CARRESSE - CASSABER

1) NOTRE ARGUMENTATION

a) ECONOMIQUE

L'extraction de granulats ou, plutôt excavation, sur la plaine de CARRESSE est présenté comme un site d'exploitation d'une ressource naturelle sur la plaine alluviale du GAVE d'OLORON.

Les entreprises DANIEL ne sont pas des carriers au sens littéral du terme, mais plutôt des industriels du granulats et transforment leurs produits de carrières (béton ...)

Il est à craindre un dévoiement du projet d'extraction en site de production type centrale béton ou autre, ce qui entrainerait des conditions normatives très différentes (ciment, bassins de retentions d'eau etc...), compte tenu de la situation des autres sites du groupe et sachant que le site d'ASSON est en bout de course au niveau ressources.

b) CONSEQUENCES DE L'EXPLOITATION

- **nuisances sonores** : l'installation dans un point bas entrainera une pollution sonore très importante ; camions bennes martelant les pistes, unité de production, concassage.

Les villages sur la berge opposée au site subiront de plein fouet ces nuisances

- **trafic routier** : malgré la création sur la commune d'une route verte sensée épargner les riverains, le passage de camions au travers des villages situé en aval mais également en amont, va créer les conditions d'un trafic accidentogène, sachant que le réseau routier est déjà saturé et inapte à absorber un surcroit de trafic poids lourds. La solution évoquée d'une bretelle d'autoroute desservant le site ou sa proximité est l'arlésienne des deux départements concernées (40 et 64), évoquée depuis des lustres et jamais réalisée. La société concessionnaire de l'autoroute quant à elle, ne s'engagera pas sur la construction de cette

nouvelle bretelle pas plus que les sociétés concernées par le projet (DANIEL et CEMEX) qui attendent dans leur posture de prédation habituelle, que les pouvoirs publics au nom de quelques emplois et au détriment de beaucoup d'autres, finance cette infrastructure.

- **agriculture** : les chiffres qui circulent sont sidérants. Les terres destinées au site seraient vendues à prix d'or (50 à 60.000€ l'hectare ?) Ces terres sont parmi les plus riches de la zone. Alors que nous savons que les surfaces agricoles diminuent de la superficie d'un département français tous les sept ou huit ans, quel est le point de vue de la SAFER mais plus largement celui de nos élus, sur ces transactions et la disparition de ces zones agricoles tant protégées ?

- **pêche et environnement** : le site prévu est situé au bord du GAVE D'OLORON qui est classé axe grands migrateurs. C'est la plus belle rivière de France dont il est le joyau et qui plus est situé en BEARN, participant ainsi à sa séculaire renommée autour de la pêche du saumon. Alors que de multiples projets et initiatives se font jour pour restaurer la splendeur de ce gave, comment se fait-il que les élus des communes riveraines et les personnes en charge de la gestion de la pêche (associatives ou autres) n'aient pas été informés de ce projet ? Depuis quand et pourquoi cette information n'a-t-elle pas été transmise aux pêcheurs ?

- **incidences du projet sur l'hydrologie du GAVE D'OLORON** : L'excavation de la plaine alluviale sur plusieurs hectares et d'une profondeur allant jusqu'à 11m (immeuble de 4 étages) entrainera un phénomène de perte de densité de la plaine alluviale, un phénomène de siphon sur le système hydraulique et une modification, bien sur du lit aval de la rivière, mais essentiellement aura une incidence en amont.(affouillement du lit, pollution sédimentaire par réactivation des dépôts de limon et destruction des frayères, affaissement des berges et autres)

Concernant l'activité économique générée par la pêche sportive du saumon, une modification ou une disparition des pools de pêches prestigieux et très fréquentés (Palombière, la Hounade, Pont d'Auterive) sur ces parties aval seraient désastreuses.

Connaissant les crues du GAVE d'OLORON, autrefois centenaires et à présent décennales voir biennales, quel sera l'impact de telles crues sur cette zone (impact humain, matériel sur les nouvelles installations et environnemental) ? Le pylône de haute tension sur la commune de SAINT DOS au bord de l'effondrement, résistera-t'il et tombera-t'il dans le GAVE si les berges sont en voie d'affaissement ?

2) NOS CONCLUSIONS

<p>CETTE RIVIERE CLASSEE PLUS BELLE RIVIERE DE FRANCE POUR SON POTENTIEL HALIEUTIQUE REPRESENTE EN TERMES DE TOURISME PLUSIEURS DIZAINES D'EMPLOIS. LA CREATION D'UNE GRAVIERE A CARESSE EST UNE ATTEINTE MAJEURE A L'ENVIRONNEMENT. NOUS NOTONS LA MULTIPLICATION DE PROJETS DE CE TYPE SUR LES DERNIERS ENDROITS PRESERVES EN BEARN DES GAVES. CE PROJET N'EST VIABLE QUE S'IL SPECULE SUR LE FINANCEMENT PAR LES COLLECTIVITES LOCALES DES COUTS INDUITS PAR LE SURCROIT DE TRAFIC ROUTIER QU'IL GENERE, NOUS ENVISAGEONS DE MULTIPLIER LES RECOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET L'OCCUPATION DU TYPE ZONE A DEFENDRE POUR LES TERRES CONCERNEES NOUS NE VOULONS A AUCUN PRIX DE CE PROJET CHOQUANT CAR DESTRUCTEUR, SANS INTERET POUR LA COLLECTIVITE, AVEC DES ATTEINTES ECONOMIQUES A TERME IRREVERSIBLE</p>
